

PROGRAMME DE GOUVERNANCE ECONOMIQUE

République Démocratique du Congo
Ministère des Finances
Comité Technique de suivi et évaluation des Réformes
« CTR »



Amélioration de la Gouvernance Economique

Matrice des actions à mener suivie conjointement par la Banque mondiale et le CTR

Objectifs :

- Renforcer la transparence dans la gestion des ressources naturelles;
- Améliorer le climat des affaires ;
- Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources issues du secteur extractif ;

« Version janvier 2015 »

N°	Mesures	Echéance	Responsable	Observations	indicateurs
	<i>A- Renforcer la gouvernance forestière et de la biodiversité et préparer la RDC aux financements REDD+</i>				
1.	Achèvement du processus de conversion légale des titres forestiers et lutte contre l'exploitation illégale				
	a) Publication des contrats de concession signés et documents y relatifs (plans de gestion, cahiers de charge y compris les clauses sociales)	Semestrielle (Juillet; Janvier)	Ministère de l'Environnement	<p>Réalisée. Le processus de conversion des anciens titres est terminé depuis le 31 juillet 2014. L'état des lieux de conversion porte sur 81 anciens titres qui avaient été jugés convertibles. A la clôture du processus, la situation se présente comme suite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 57 titres (10.706.292 ha) ont été convertis en contrats de concession forestière signés, assortis des plans de gestion validés par l'administration forestière et des accords de clause sociale conclus avec des communautés riveraines ; • 15 titres (3.515.677 ha) ont été résiliés à la suite des demandes de rétrocession au domaine forestier privé de l'Etat introduites par leurs détenteurs ; • 5 titres (434.905 ha) ont été résiliés à la suite des demandes de conversion introduites par leurs détenteurs ; • 1 titre (24.660 ha) a été résilié du fait de la non présentation d'un plan de gestion forestier et d'un accord de clause sociale négocié ; • 3 titres (394.359 ha) ont été mis en sursis pour raison de force majeur. <p>En perspectives, le MECNT devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les concessionnaires forestiers dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'aménagement des concessions forestières ; • Permettre à la RDC d'atteindre progressivement le volume de bois exploitable qui puisse correspondre aux potentialités offertes par les forêts de production permanente, 	Processus de conversion finalisé

				<ul style="list-style-type: none"> Organiser le marché pour les concessions qui reviennent dans le domaine de l'Etat. 	
	b) Publication de la liste actualisée des détenteurs de droits forestiers, y compris des permis artisanaux, non en règle de paiement de la taxe de superficie forestière ou de la taxe sur le permis de coupe artisanale de bois d'œuvre, et information sur les mesures prises par l'administration des forêts pour y remédier	Semestrielle (Juillet; Janvier)	Ministère de l'Environnement Ministère des Finances (DGRAD)	Partiellement réalisée. La liste de détenteurs de titres forestiers industriels est disponible sur le site du MECNT: http://www.mecnt.gouv.cd/v2/ Les permis de coupe artisanale de bois d'œuvre ainsi que le paiement de la taxe de superficie forestière sont délivrés et perçus par les administrations provinciales. Des missions de collecte des données seront organisées dans les provinces de Bandundu, Equateur, Province Orientale et Bas-Congo sur financement de la Banque Mondiale/PRCG. L'objectif de ses missions est de mettre en place un mécanisme de traçabilité des recettes collectées par les provinces.	Liste des détenteurs actualisée et rendu public (deux fois l'an)
2.	Amélioration de la transparence dans le secteur forestier et biodiversité				
	a) Publication des rapports de l'Observateur Indépendant sur l'application des lois forestières et la gouvernance ¹ (OI-FLEG)	Semestrielle (Juillet; Janvier)	Ministère de l'Environnement	Réalisée. Le premier rapport de l'Observateur Indépendant sur l'application des lois forestières et la gouvernance (OI-FLEG) est publié sur le site internet du MECNT. Le second rapport de l'Observateur Indépendant (OGEF) a été validé et publié sur le site du MECNT.	Rapport de l'observateur publié
	b) Publication des rapports du Programme de Contrôle pour la Production et la Commercialisation des Bois (PCPCB) et focalisation du PCBCB sur les zones prioritaires	Semestrielle (Juillet; Janvier)	Ministère de l'Environnement	Réalisée. Les rapports du PCPCB sont publiés sur le site du MECNT. Le dernier rapport a été publié au mois d'août 2014. Il ressort de ce rapport que 133 milles m ³ produit par les exploitants industriels ont été inspectés contre 91.405 m ³ des artisanaux. Par ailleurs, depuis juillet 2014 la SGS a rompu son contrat unilatéralement avec le Gouvernement à la suite du non paiement des honoraires. Cet arrêt a pour conséquence : (i) arrêt du signal du serveur SGS faute de garantie étant donné que son compte bancaire a été fermé et (ii) vente de vignettes suspendue.	Rapports du PCPCB publié

¹Le Comité de Lecture des rapports de OI-FLEG devra être revu pour inclure les représentants des professionnels du secteur forestier et la société civile.

				A cet effet, le MECNT entend organiser un audit du contrat SGS. Pour substituer la Société Générale de Surveillance, le ministère de l'Environnement a engagé des discussions avec l'Office Congolais de Contrôle (OCC) en vue de couvrir les activités du programme de contrôle de bois jusque juin 2015.	
3.	Mise en œuvre du processus REDD+				
	a) Publication du progrès dans la préparation du « Readiness Package »	Semestrielle (Juillet; Décembre)	Ministère de l'Environnement	<p>Partiellement réalisée. Sur les 35 critères du R-Package visant à évaluer l'état d'avancement du processus de préparation à la REDD+, le Gouvernement a rempli 23 critères qualifiés des progrès substantiels, 12 critères sont en état de progrès satisfaisants et nécessitant quelques améliorations. Par rapport à la dernière évaluation (janvier 2014), les 3 critères ayant connu de progrès substantiels sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) 2 critères (critère 24 : Analyse des questions de sauvegarde et critère 26 : Cadre de gestion environnementale et sociale) portant sur la finalisation de la SESA, par la finalisation du Cadre de gestion environnementale et sociale CGES et des Cadres spécifiques (Cadre de gestion du patrimoine culturel, Cadre de gestion des pestes et pesticides, Cadre de planification en faveur des populations autochtones, Cadre de planification sur la réinstallation volontaire et Cadre fonctionnel); et 2) 1 critère relatif à l'admission de l'ER-PIN Mai-Ndombe dans le pipeline du Fonds Carbone de la Banque mondiale (critère 31 : Démonstration d'une mise en œuvre précoce), en vue du développement d'un Programme RE (Réduction d'Émissions) pour la zone juridictionnelle de Mai-Ndombe. <p>Il y a lieu de noter que le processus de finalisation des outils de mise en œuvre se poursuit. Pour le Registre national REDD+ : opérationnalisation d'ici fin décembre (passage de la phase de démonstration à la phase d'implémentation)</p>	Remplir les 35 critères du R-Package

				<p>Pour le Mécanisme de partage des bénéfices : en cours de développement dans le cadre du Programme RE (Réduction d'Émissions) Mai-Ndombe</p> <p>Pour le Mécanisme de gestion de plaintes et recours : en cours de développement dans le cadre du Programme RE (Réduction d'Émissions) – Mai-Ndombe.</p>	
	b) En conformité avec la stratégie-cadre nationale REDD+ adoption d'un schéma national d'aménagement du territoire	Décembre 2015 (revue semestrielle) (Juillet; Janvier)	Ministères des Infrastructures/ Environnement/	<p>En cours. Le PNUD a recruté un consultant international chargé de l'actualisation de la feuille de route des points focaux sectoriels et de l'élaboration du Plan de travail relatif à l'aménagement du territoire. A l'issue du travail du Consultant, un plan d'actions couvrant la période qui part de septembre à décembre 2014, a été élaboré. Les actions phares de ce plan porte sur les aspects institutionnels, notamment la mise en place de l'Unité d'Appui l'Aménagement du Territoire. S'agissant des activités prévues pour 2015, un atelier sera organisé sur financement du PNUD pour définir les actions à mettre en œuvre. Il convient d'indiquer que la mise en place de l'Unité d'Appui à l'Aménagement du Territoire (UAAT) constitue le principal verrou pour la bonne exécution de cette réforme.</p>	Politique sur l'aménagement du territoire élaborée ; Schéma national finalisé et publié
	c) En conformité avec la stratégie-cadre nationale REDD+, définition des réformes foncières nécessaires à l'accompagnement de zones de développement économique et à la réalisation d'initiatives pilotes REDD+	Décembre 2015 (revue semestrielle) (Juillet; Janvier)	Ministère des affaires foncières	<p>En cours. Le PNUD a recruté un consultant international chargé de l'actualisation de la feuille de route des points focaux sectoriels et de l'élaboration du Plan de travail relatif à la réforme foncière. A et effet, un plan d'actions couvrant la période allant de septembre à décembre 2014 a été élaboré. Ce plan prend en compte les aspects financiers et de fonctionnement des structures d'appui à la réforme.</p>	Loi sur le foncier promulguée
	d) Adoption des normes REDD+ pour les investissements miniers et des hydrocarbures dans les zones forestières ²	Décembre 2015 (revue semestrielle, juillet- janvier)	Ministères de l'Environnement /Mines/ Hydrocarbures	<p>En cours. Sur financement de la Norvège, la Banque Mondiale a disponibilisé une assistance technique pour accompagner les Experts sectoriels impliqués dans la mise en œuvre de cette réforme. A cet effet, un plan de travail a été élaboré et soumis aux Experts points focaux qui l'ont amendé au cours d'un atelier organisé par la Banque Mondiale au mois de novembre 2014. Il est prévu l'organisation d'un autre</p>	Outils sur les normes REDD+ finalisés

² Pour encadrer les investissements miniers et pétroliers qui seraient effectués dans les zones forestières.

				atelier au mois de février 2015 qui sera élargi aux membres de la Société Civile.	
	e) Opérationnalisation du Fonds national REDD+ ³ par la mobilisation des ressources extérieures	Septembre 2013	Ministère des Finances Ministère de l'Environnement	Non réalisée. Pour rappel, cette mesure a été inscrite dans la matrice sur base de l'engagement de la Norvège d'apporter sa première contribution au plus tard le mois de septembre 2013. Le Gouvernement a rempli tous les préalables exigés à savoir : le Manuel d'Opérations et le Plan d'investissements. A ce jour, l'apport de la Norvège se fait toujours attendre.	

³ Pour canaliser les financements REDD+ à venir.